

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 23 avril 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 23 avril 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence, à l'exception de Mme Manon Barbe qui était présente en salle du conseil..

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes par la COVID-19 sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en solidarité avec le reste des villes et agglomérations de la planète. Elle exprime, au nom des membres du conseil, ses plus sincères sympathies aux familles et aux proches des victimes, ainsi que son soutien et ses encouragements aux personnes malades.

Puis, la présidente d'assemblée mentionne que les pensées des membres du conseil sont également avec le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, à la suite du décès de sa mère, feu Mme Huguette Limoges, décédée le mardi 14 avril de la COVID-19. Elle offre également, au nom de tous les membres du conseil, ses condoléances à M. Limoges, à ses proches et à sa famille.

La présidente poursuit en indiquant que les membres du conseil ont aussi une pensée pour la population de la Nouvelle-Écosse à la suite de la tuerie survenue durant la fin de semaine, et souligne que les drapeaux de la Cité administrative étaient en berne pour l'occasion, à la demande de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Ensuite, la présidente d'assemblée invite les membres du conseil à prendre place et déclare la séance ouverte.

La présidente d'assemblée dépose un nouveau plan de banquettes. À cet effet, elle précise que les membres assistent au conseil à 99 % à distance et qu'elle est la seule élue présente dans la salle, accompagnée d'une équipe réduite d'employés de la Ville de Montréal. Ainsi, la séance du conseil se tiendra entièrement par conférence téléphonique afin d'éviter les déplacements des élu.e.s qui sont partout sur le territoire de l'agglomération, et ce, par souci de donner l'exemple concernant le respect des mesures sanitaires puisque seulement les déplacements essentiels sont recommandés.

En terminant, la présidente du conseil rappelle que la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus (SNDOT) » de Transplant Québec est en cours présentement; elle informe les membres du conseil que la Ville de Montréal met en évidence cette cause importante en faisant flotter le drapeau vert du don d'organes sur l'hôtel de ville durant toute la semaine.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web.

Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Le 2 mars dernier M. Tomlinson et ses conseillères Projet Montréal présentaient un avis de motion afin d'augmenter le salaire des conseillères d'arrondissement de plus de 12 000\$ par an soit 38%. Augmentation non budgétée et rétroactive. Lors du conseil d'arrondissement du 6 avril, Mme Patreau nous apprenait que le vote sur cette motion serait suspendue mais pas annulée. Le 20 avril au conseil municipal, M. Tomlinson réitérait cette position. Il en fait une question d'équité. Pourtant avec cette augmentation, le salaire d'une conseillère à Outremont voisinerait les 60 000\$ (tout inclus) contre environ 25 000\$ pour les échevins de villes de taille comparable à Outremont présentes ici tel que Mont Royal ou Westmount. Alors que de nombreux citoyens subissent des baisses de revenus et que les finances publiques sont mise à mal, est ce que, en tant que cheffe de Projet Montréal, vous endossez la position de M. Tomlinson d'aller de l'avant avec ces augmentations une fois la crise passée.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 09. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a fait parvenir sa question pour faire état de sa doléance aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

Avant de procéder à la période de questions des membres du conseil, la présidente d'assemblée cède la parole au greffier de la Ville, M^e Yves Saindon, qui fait l'appel des membres du conseil d'agglomération, afin de confirmer leur présence par téléconférence. La présence de tous étant constatée, M^e Saindon déclare que le quorum est respecté et invite la présidente d'assemblée à poursuivre les travaux.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, prend la parole en faisant mention de l'implication et de la collaboration des collègues de la Ville de Montréal, en particulier, M. Benoit Dorais et son équipe, qui ont pris le temps de rencontrer les maires des villes liées pour leur faire un état de la situation en ce qui concerne la pandémie de la COVID-19; ces discussions ont été grandement appréciées par les maires des villes liées.

Il poursuit et souligne le dépôt des « Avis de motion » relatifs aux ajustements des règlements établissant le paiement des quotes-parts des villes liées, ainsi que le report d'un mois du paiement des quotes-parts des villes liées, qui permettra de reporter également d'un mois le paiement de la deuxième tranche des taxes foncières pour les citoyennes et citoyens des villes liées. Il remercie l'Administration d'avoir inscrit ces points à l'ordre du jour de cette séance.

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0171

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0172

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG20 0173

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mars 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CG20 0174

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 avril 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 avril 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 mars 2020.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2020.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 mars 2020.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

--- **M. Beny Masella**

Réponse à la lettre datée du 19 mars 2020 de Mme Legault.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « dépôt ».

CG20 0175

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 4 139 100 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 4 139 100 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.01 1207848002

CG20 0176

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19 au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.02 1207848003

CG20 0177

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / L'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal demande, à titre exceptionnel, d'autoriser les achats relatifs à l'acquisition d'équipement et de matériel exclusifs à la préparation aux crues printanières 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19 au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.03 1207848004

CG20 0178

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / L'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal demande, à titre exceptionnel, d'autoriser les achats relatifs à l'acquisition d'équipement et de matériel exclusifs à la préparation aux crues printanières 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19 au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.04 1207848005

CG20 0179

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.05 1200498003

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0180

Accorder un contrat à Megatel inc. pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) - Dépense totale de 227 665,68 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17696 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0466;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Megatel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 968,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17696;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 696,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1198378002

CG20 0181

Conclure une entente-cadre avec Dalex-Québec inc. pour la remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes incluant les services d'entretien et de réparation, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 779 858,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17870 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Dalex-Québec inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes, incluant les services d'entretien et de réparation, pour une somme maximale de 779 858,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17870;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1203838001

CG20 0182

Renouveler le contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1206634001

CG20 0183

Accorder un contrat à JSI Telecom pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur unique), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1205035001

CG20 0184

Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 180 288,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18007 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0467;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 288,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18007;

- 2- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2021 et les suivantes au montant de 168 000 \$ net de ristournes de taxes. Ce montant tient compte d'une majoration de 2% pour l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1203438012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0185

Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions Itée, pour une période de 36 mois, pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 709 839,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18066 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0468;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions Itée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 839,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18066;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203438015

CG20 0186

Exercer la seule option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée de 288 475,02 \$, pour une période de 12 mois, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334) pour la fourniture de poteaux d'incendie, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 288 475,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie, pour la période du 28 mai 2020 au 27 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à la firme Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 475,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204132003

CG20 0187

Accorder un contrat à Adobe Systems inc., pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées - Dépense totale de 809 811,99 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 811,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur de la direction Solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208057002

CG20 0188

Autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1203438013

CG20 0189

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Pierrefonds - Dépense totale de 2 468 283,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10342 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 056 902,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10342;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.10 1203775002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0190

Accorder un contrat à Macogep inc. pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la Ville de Montréal - Dépense totale de 467 821,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18030 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Macogep inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 292,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18030;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 529,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1203438010

CG20 0191

Accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à l'organisme Jalon MTL (JALON) pour initier le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à Jalon MTL (JALON) pour démarrer le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207598004

CG20 0192

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation par la Ville de Hampstead à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant le même immeuble, dont l'assiette est située dans le prolongement nord de la rue Dufferin, de la rue Finchley à l'avenue Macdonald, dans la Ville de Hampstead

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0482;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation, par la Ville de Hampstead, à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant des parties des lots 5 930 797 et 5 930 798 du cadastre du Québec, dans la Ville de Hampstead, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1206462001

CG20 0193

Accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur une période de 3 ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité, afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (276 600 \$) et du Service de police de la Ville de Montréal (30 000 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur trois ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour 2020, soit un versement de 140 000 \$ pour 2020, un de 83 300 \$ en 2021 et un dernier de 83 300 \$ en 2022 afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208741001

CG20 0194

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour une somme maximale de 270 421,21 \$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0506;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Mathieu Lévesque, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1, pour une somme maximale de 245 931,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 489,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207641001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0195

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Simo Management inc., pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 984 698,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17858 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Simo Management inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 698,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17858;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1206261001

CG20 0196

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 10 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois sans option de prolongation - Dépense totale de 11 980 775 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18067 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ en 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période totale de 36 mois, les commandes pour le traitement par compostage d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18064;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 1)	2 166 301 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 2)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 3)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 4)	630 695 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 5)	2 193 206 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 6)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 7)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 8)	630 695 \$

Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 10 000 tonnes (lot 9)	1 294 504 \$
Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 5 000 tonnes (lot 10)	647 252 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 633 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Contingences - lot 1	216 630 \$
	Contingences - lot 2	25 228 \$
	Contingences - lot 3	12 614 \$
	Contingences - lot 4	12 614 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Contingences - lot 5	219 321 \$
	Contingences - lot 6	25 228 \$
	Contingences - lot 7	12 614 \$
	Contingences - lot 8	12 614 \$
	Contingences - lot 9	64 725 \$
	Contingences - lot 10	32 363 \$

- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ au net, en 2021;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1208260002

CG20 0197

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à HVAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 869 191,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15507;
- 3- d'autoriser une dépense de 973 838,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 1 168 605,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1206810002

CG20 0198

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly - Dépense totale de 3 372 454,59 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP19075-171156-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 712,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19075-171156-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 396 556,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 132 185,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1203438014

CG20 0199

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour les travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux - Dépense totale de 3 474 102,61 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP19025-172689-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 418,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19025-172689-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 409 262,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 136 420,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1203438016

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0200

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les excavations Lafontaine inc., pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine Est entre les rues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 331 869,02 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP20004-180119-C (2 soum, 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les excavations Lafontaine inc., le contrat pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine Est, entre les rues Papineau et de Lorimier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 776 557,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20004-180119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 266 483,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 88 827,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1203438017

CG20 0201

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq firmes suivantes (montants, taxes incluses) : Groupe ABS inc. (5 006 212,71 \$), Solmatech inc. (4 951 283,40 \$), Les Services EXP inc. (4 677 700,39 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 882 314,84 \$) et FNX-Innov inc. (3 958 888,19 \$), pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 19-17934 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure cinq ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17934;

Contrat	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Contrat no 1	Groupe ABS inc.	5 006 212,71 \$
Contrat no 2	Solmatech inc.	4 951 283,40 \$
Contrat no 3	Les Services EXP inc.	4 677 700,39 \$
Contrat no 4	SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 882 314,84 \$
Contrat no 5	FNX-Innov. inc.	3 958 888,19 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1203855002

CG20 0202

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec la firme KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L pour la fourniture de services professionnels - Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2026, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17582 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2026, par laquelle KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels – Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17582;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1207684001

CG20 0203

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de 4 ans avec Les Services EXP inc. et SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux - Dépense totale : 2 944 189,69 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat A, et 2 929 967,68 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18002 (contrat A : 4 soum. et contrat B : 3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18002 ;
- | <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant</u>
(taxes incluses) |
|-----------------------|-----------------|------------------------------------|
| Les Services EXP inc. | contrat A | 2 858 436,59 \$ |
| SNC-Lavalin inc. | contrat B | 2 844 628,82 \$ |
- 3 - d'autoriser une dépense de 85 753,10 \$ pour le contrat A et de 85 338,86 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1206945001

CG20 0204

Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 977 389,43 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 424911 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 597 597,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424911;
- 2- d'autoriser une dépense de 164 791,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 215 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1207231020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0205

Autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG17 0352) afin de tenir compte de la portion reliée aux travaux de pistes cyclables réalisés dans le cadre du projet Griffintown sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire au montant de 323 544,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG017 0352) pour tenir compte de la portion des travaux de pistes cyclables du Plan de transport dans le cadre du projet dans Griffintown, sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire, d'un montant de 323 544,19 \$, taxes incluses;

Cette modification, qui n'implique aucun coût supplémentaire pour la Ville, se détaille comme suit :

- Retour d'un montant de 159 369,77 \$ (145 525,85 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 13-038, ce règlement est de compétence locale;

- Retour d'un montant de 164 174,41 \$ (149 913,12 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 15-097, ce règlement est de compétence locale;
- Affectation d'un montant de 323 544,19 \$ (295 438,97 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt RCG18-028 – Développement du réseau cyclable, qui est de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1207669001

CG20 0206

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, d'une superficie de 2 595,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, de 2036 à 2050, dont la rente annuelle à partir de 2036 sera de 4 800 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit de 2036 à 2050, pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 878 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 596 mètres carrés, pour une rente annuelle de 4 800 \$, à partir de 2036, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1196037007

CG20 0207

Conclure une entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1^{er} mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximale de 11 724 403,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1^{er} mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximal de 11 724 403,20 \$, taxes incluses;

- 2 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le formulaire d'adhésion aux contrats à commander du CSPQ
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1208057001

CG20 0208

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 843 885 \$ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Lespérance, de l'organisme Vilavi Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 843 885 \$ à Vilavi Québec pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Lespérance, situé aux 2190-2200, rue Lespérance, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1208833001

CG20 0209

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2021 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208741003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0210

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en 2020, en trois versements totalisant 100 000 \$ par année, pour 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal » et, « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, à raison de versements de 100 000 \$ par année pour les années 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal », et « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1208741002

CG20 0211

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Printemps numérique (CG20 0058) et le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Esplanade (CG19 0070), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets financés au contexte engendré par la pandémie - Dépense totale de 1 055 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0558;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville et l'organisme Printemps numérique (CG20 0058);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville et l'organisme Esplanade (CG19 0070);
- 3- d'imputer la dépense totale de 1 055 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1200191002

CG20 0212

Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un contrat de prêt de quarante millions de dollars (40 M\$) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de contrat de prêt établissant les modalités et conditions de versement de ce prêt;
- 3- d'approuver la création d'un compte de bilan permettant la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1208468003

CG20 0213

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 200 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour mettre en œuvre une aide destinée aux commerçants montréalais et visant l'adoption de plateformes numériques dans le contexte de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de mettre en œuvre une aide destinée aux commerçants montréalais et visant l'adoption de plateformes numériques dans le contexte de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1203931001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0214

Autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ pour financer le Programme par la prolongation de l'entente Réflexe (Entente 150 M\$) en 2023 et par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie en 2022 et 2024 en lien avec le « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020 par sa résolution CE20 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ afin de donner suite au présent dossier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191179002

CG20 0215

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2020 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207814001

CG20 0216

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 350 800	1 867 958	1 868 885	2 334 548
1 350 841	1 867 962	1 870 109	2 334 549
1 350 848	1 867 965	1 870 110	2 334 552
1 350 851	1 867 968	1 870 111	2 334 553
1 350 852	1 867 969	2 247 870	2 334 585
1 351 132	1 867 976	2 247 872	2 334 586
1 351 133	1 867 983	2 247 873	2 334 587
1 351 136	1 867 987	2 247 874	2 334 588
1 866 568	1 868 016	2 249 691	2 334 589
1 867 464	1 868 017	2 249 734	2 334 590
1 867 505	1 868 724	2 249 773	2 334 619
1 867 506	1 868 728	2 249 774	2 334 638
1 867 555	1 868 733	2 249 775	2 334 745
1 867 558	1 868 744	2 249 812	2 335 567
1 867 755	1 868 747	2 249 813	2 335 569
1 867 845	1 868 758	2 249 816	2 335 572
1 867 885	1 868 774	2 249 825	2 590 264
1 867 902	1 868 775	2 334 493	6 034 617
1 867 916	1 868 811	2 334 495	6 231 659
1 867 917	1 868 830	2 334 501	6 231 660

2° dans l'arrondissement Ville-Marie, le lot :

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (3 361 267) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, incluant tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre de propriétaire, ainsi que tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre d'emphytéote, aux termes des actes 2 401 617, 2 469 275 et 4 129 219. La Ville de Montréal détenant déjà les droits de propriétaire sur certaines parties du lot 3 361 267 du cadastre du Québec.

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0217

Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1205330004

CG20 0218

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019 - volet conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 177 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2019, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1205929002

CG20 0219

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 / Ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre acte du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;

2 - de ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1200029002

CG20 0220

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057), de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1203438006

CG20 0221

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1203438005

CG20 0222

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1203843003

CG20 0223

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1204309001

CG20 0224

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1201179004

CG20 0225

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1201179005

CG20 0226

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine (RCG 17-023))

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine) (RCG 17-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1201179006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0227

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0143;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0143;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.01 1193276001

Règlement RCG 20-015

CG20 0228

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0144;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 00144;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0350;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1201081002

Règlement RCG 20-016

CG20 0229

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0145;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0145;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1201081003

Règlement RCG 20-017

CG20 0230

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0146;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0146;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1201179001

Règlement RCG 18-042-1

CG20 0231

Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0147;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0147;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1191179002

Règlement RCG 20-018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0232

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0148;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0148;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0355;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1206707001

Règlement RCG 20-019

CG20 0233

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0149;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0149;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1206707003

Règlement RCG 20-020

CG20 0234

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0150;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0150;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1208244001

Règlement RCG 20-021

CG20 0235

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0151;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0151;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1207518002

Règlement RCG 05-002-13

CG20 0236

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0152;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 mars 2020 par sa résolution CG20 0152;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020, par sa résolution CE20 0418;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1206678001

Règlement RCG 20-013-1

CG20 0237

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2020;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1195326006

À 17 h 29, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
MAIRESSE